

nombre de cdd avant le cdi

Par parain, le 04/12/2011 à 13:32

bonjour je voudrais savoir combien de fois un cddpeut il etre renouveller avant devenir un cdi

Par janus2fr, le 04/12/2011 à 14:04

Bonjour,

S'il s'agit d'un CDD classique de droit privé, il ne peut y avoir qu'un renouvellement.

Pour plus d'informations : http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/contrats,109/le-contrat-a-duree-determinee-cdd,979.html

Par P.M., le 04/12/2011 à 14:47

Bonjour,

Un CDD ne peut pas en tout cas pas devenir un CDI pour cette raison, mais il peut éventuellement être requalifié ainsi...

il faudrait savoir si c'est effectivement des renouvellements ou la conclusion de contrats successifs par exemple pour remplacement d'une personne absente...

Par parain, le 04/12/2011 à 16:05

sur le 1 er contrat il est note ^pour remplacement de chauffeur absent

Par P.M., le 04/12/2011 à 16:22

Donc il semable que ce soient des contrats successifs entre lesquels aucun délai de carence n'est exigé et qui ne sont pas limités dans leur nombre mais la personne remplacée devrait y figurer nommément...

Par parain, le 04/12/2011 à 17:05

il n y a aucun nom de noter et cela dure deja depuis fevrier

Par **P.M.**, le **04/12/2011** à **18:08**

Donc les CDD ne sont pas valable légalement car il ne répondent pas au 1° de l'<u>art. L1242-12</u> du Code du Travail :

[citation]Le contrat de travail à durée déterminée est établi par écrit et comporte la définition précise de son motif. A défaut, il est réputé conclu pour une durée indéterminée. Il comporte notamment :

1° Le nom et la qualification professionnelle de la personne remplacée lorsqu'il est conclu au titre des 1°, 4° et 5° de l'article L. 1242-2[/citation]